

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 23007
---	--	----------------------------

SEANCE du : 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI
--------------------------------	---------------------------------	------------------

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques
 Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Désignation des représentants élus au Comité Social Territorial (CST) et à la Formation Spécialisée Complémentaire (F3SCT)

Une délibération du 8 juin 2020 a désigné les élus au sein de ces instances.

Une autre délibération du 16 mai 2020 a fixé le nombre de représentants du personnel et décidé du maintien du paritarisme entre les deux collèges.

Il convient aujourd'hui de désigner deux représentants élus (un titulaire et un suppléant) afin de tenir compte du paritarisme au sein de la Formation Spécialisée Complémentaire (F3SCT).

Ci-dessous la composition actuelle, à compléter :

Représentants de la collectivité au CST	
Titulaires	Suppléants
Emmanuelle Ménard, Maire	Bruno Cothouis, Adjoint au Maire
Jean François Moreau, 1 ^{er} adjoint	Marinette Tallier, Adjointe au Maire
Yannick Charrier, adjoint au Maire	Bérangère Bazantay, Maire déléguée
Pascale Ferchaud, adjointe au Maire	Philippe Baron, Conseiller Municipal

Représentants du personnel au CST	
Titulaires	Suppléants
Valérie Marolleau, Agent de maîtrise	Stéphane Lavaud, Technicien

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230202-DG_DEL_2023_007-DE
 Date de télétransmission : 02/02/2023
 Date de réception préfecture : 02/02/2023

Stéphane Monneau, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Juliette Guérineau, Adjoint d'animation
Rémi Gourichon, Adjoint technique	Amandine Goudeau, Adjoint administratif
Isabelle Benot, Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	Myriam Fièvre, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Représentants de la collectivité à la F3SCT	
Titulaires	Suppléants
Jean François Moreau, 1 ^{er} adjoint	Yannick Charrier, adjoint au Maire
Bérangère Bazantay, Maire déléguée	Pascale Ferchaud, adjointe au Maire
Marinette Tallier, Adjointe au Maire	Sandrine Delugeau, Conseillère Municipale
Véronique Villemonteix, adjointe au Maire	Anne-Marie Barbier, adjointe au Maire

Représentants du personnel à la F3SCT	
Titulaires	Suppléants
Valérie Marolleau, Agent de maitrise	Stéphane Lavaud, Technicien
Stéphane Monneau, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Juliette Guérineau, Adjoint d'animation
Rémi Gourichon, Adjoint technique	Amandine Goudeau, Adjoint administratif
Isabelle Benot, Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	Myriam Fièvre, Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DESIGNER** Véronique VILLEMONTAIX, élue titulaire et Anne-Marie BARBIER, élue suppléante en tant que représentantes de la collectivité à la F3SCT afin de maintenir le paritarisme entre les 2 collèges
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire,
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230202-DG_DEL_2023_007-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023